

Ces dernières années ont vu naître une multitude de changements notamment en ce qui concerne la vie professionnelle.

Dans le contexte actuel, il est en effet, devenu difficile pour les personnes qui ont la charge d'enfants de concilier vie professionnelle et vie familiale.

C'est pour cette raison que la garde des enfants hors du temps scolaire était une problématique à laquelle il s'avérait nécessaire de pouvoir remédier. Il convenait dès lors de mettre à leur disposition des structures d'accueil garantissant aux parents un accueil de qualité pour leurs enfants.

Ce projet concerne donc l'organisation d'activités extrascolaires pour ces enfants.

I. Objectifs

Selon le Décret du 3 juillet 2003 (appelé communément « décret ATL¹», 4 objectifs généraux doivent être poursuivis en priorité :

- ✚ **L'épanouissement global des enfants** par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes.
Si l'école occupe une place importante dans la vie des enfants, il n'en reste pas moins qu'ils passent pratiquement autant de temps en dehors de celle-ci. L'enfant n'est pas réductible à l'élève, l'accueil ne doit donc pas être une reproduction de l'école après l'école.
- ✚ **La cohésion sociale** en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu.
- ✚ **La facilitation et la consolidation** de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.
- ✚ **La qualité de l'accueil**, soutenue notamment par l'octroi d'incitants financiers.

¹ Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

En outre, conformément au code de qualité de l'accueil², il conviendra de respecter les priorités suivantes :

- ✓ Eviter toute forme de discrimination, qu'elle soit basée sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillantes.
- ✓ Veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants tant dans la gestion des activités que dans la vie quotidienne.
- ✓ Mettre tout en œuvre pour que l'accès aux activités ne soit pas limité par le montant de la participation financière demandée.
- ✓ Favoriser l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.
- ✓ Prendre en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte de situations particulières.
- ✓ Veiller à proposer un service qui répond autant aux besoins des enfants que des parents et qui permet aux parents de confier l'enfant en toute sérénité.
- ✓ Veiller à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.
- ✓ Encourager les accueillantes, quelle que soit leur formation de base, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.
- ✓ Veiller à promouvoir les partenariats entre les opérateurs et les diverses richesses de l'entité (Bibliothèque « La Rollandine », Académie de musique de Saint-Ghislain, Piscine de Saint-Ghislain, Centre Sportif Local Intégré, Centre de santé).

Enfin, le projet sera orienté vers trois objectifs principaux :

Une vie démocratique :

- Le milieu d'accueil devra favoriser le développement de la socialisation de l'enfant, de la vie en groupe, apprendre aux enfants à vivre en communauté. Les activités en grand groupe seront donc privilégiées afin de permettre aux enfants d'interagir entre eux.
- Pour cela, le milieu d'accueil veillera, entre autres, à favoriser les valeurs et notions suivantes :
 - La solidarité, la coopération, l'entraide, le partage
 - L'écoute et le respect de l'autre, la tolérance
 - La communication, la liberté d'expression
 - La confiance en soi, la prise de parole, la participation
 - L'autonomie, la prise d'initiatives notamment en ce qui concerne le choix de ses activités

² Fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mai 1999, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2003.

- Faire prendre conscience à l'enfant de son rôle d'acteur dans la société, l'éducation à la citoyenneté notamment par la pratique de la vie en société et le respect des règles et normes qui en découlent est un des moyens d'y parvenir
- Le civisme

Une vie saine :

- Le milieu d'accueil veillera à inculquer des valeurs telles que :
 - L'hygiène,
 - L'éducation à une alimentation équilibrée.

Une richesse culturelle et artistique :

- En veillant à promouvoir notamment :
 - Le respect de la vie sous toutes ses formes
 - L'intérêt, la curiosité, l'envie de découvrir, de connaître le monde qui l'entoure
 - La sensibilité à toute forme d'art
 - Le goût pour la lecture

II. Organisation

A. Type et lieux d'accueil

Service d'accueil extrascolaire
Les Gribouill'art
Local d'accueil extrascolaire
Parc de Baudour
7331 Baudour
0476/450803

B. Situation

Le bâtiment est situé au cœur du Parc de Baudour, près de l'axe de la route de Wallonie, ce qui a pour effet de faciliter l'accès à tous les enfants aux activités.

C. Matériels et moyens mis à disposition

Plan du bâtiment :

Réserve	Local Sieste	Toilettes	Eviers	Toilettes
		Couloir Entrée (avec sonnette)		
Local change	Classe 1 (avec coin cuisine)	Classe 2	Classe 3 (avec coin cuisine)	
	Jardin (sécurisé par des barrières)			

✓ Période scolaire

Classe 1

Accueil enfants

- De 6-12 ans (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- De 8-12 ans (mercredi)

Classe 2

- Accueil enfants de 6-7 ans (mercredi)

Classe 3

- De 2,5 ans -5 ans (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

- ✓ Période vacances

Les 3 locaux sont adaptés pour accueillir les petits selon les tranches d'âges des enfants.

Classe 1 : enfants de 5 ans (tables et chaises adaptées)

Classe 2 : enfants de 4 ans (tables et chaises adaptées)

Classe 3 : enfants de 2,5 à 3 ans (tables et chaises adaptées)

- ✓ Un parking est à la disposition des parents
- ✓ Présence d'un espace vert sécurisé qui sera prochainement aménagé
- ✓ Un chariot et son matériel de psychomotricité est également disponible
- ✓ Une mallette d'instruments de musique est également disponible
- ✓ Les 3 locaux sont aménagés et adaptés selon les tranches d'âges. On y retrouve :
 - Jeux éducatifs, de construction, d'imitation, etc... (marchand/magasin, coin cuisine, poupée, etc...)
 - Coin lecture, détente (tapis, fauteuils, coussins,...)
 - Jeux de société, de coopération, etc...
 - Jeux de motricité fine
 - Mobilier adapté à la taille des enfants
 - Le dortoir est situé juste à côté du local des 2,5 ans – 5 ans avec une porte communicante afin d'avoir toujours un œil tout en étant dans l'autre pièce en activité. Celui-ci est équipé de couchettes (couvertures et coussins) ainsi que d'un porte doudou. Durant la sieste une petite musique relaxante est diffusée en continu pour le bien-être des enfants.

Aménagement proposé :

Afin de permettre une conservation des aliments utilisés pour l'activité culinaire et une mise au frais des collations des enfants (repas tartines pendant les stages), le bâtiment dispose de 2 frigos.

Nous disposons d'un GSM afin de pouvoir garantir un contact avec l'extérieur en cas de problème (0476/450803).

D. Public accueilli

- **Période scolaire**

Le local d'accueil est en mesure d'accueillir 3 groupes de 14 enfants.

Nous accueillons des enfants de 2,5 à 12 ans (Enseignement communal et libre) faisant partie de l'entité de Saint-Ghislain au point de vue des ramassages.

Et hors entité, ceux-ci sont déposés par les parents surtout le mercredi.

Nous accueillons aussi quelques enfants de l'enseignement spécialisé (déposés par les parents) ainsi que des enfants qui ne sont pas encore propres.

- **Période de vacances**

Nous accueillons des enfants de 2,5 ans à 6 ans (enfants en maternelle) et de toutes entités confondues.

Le milieu d'accueil veille à se faire connaître de tous par le biais d'une publicité largement diffusée (site Internet, flyers dans les écoles, lettre d'information de la Ville).

E. Période d'accueil

L'accueil extrascolaire est accessible 5 jours semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi).

Durant les vacances scolaires également : Toussaint (congé d'automne), Carnaval (congé de détente), Pâques (vacances de printemps : 2 semaines), Juillet (4 semaines) et août (4 semaines)

F. Horaire d'ouverture de la structure

Ramassage :

-Camionnette : 15h15 à 15h45

-Bus : 15h30 à 16h et 16h à 16h30

- **Période scolaire :**

Lundi : 15h à 19h (à 20h sur demande)

Mardi : 15h à 19h (à 20h sur demande)

Mercredi : 12h à 19h (à 20h sur demande)

Jeudi : 15h à 19h (à 20h sur demande)

Vendredi : 15h à 19h (à 20h sur demande)

On fait vivre les « Gribouill'art » en proposant aux parents un service exceptionnel au sein de l'entité de Saint-Ghislain.

Qui assure :

- Le ramassage
- Soutien aux devoirs
- Collation
- Activités créatives
- Des horaires larges

Tout en évoluant au point de vue pédagogique et artistique.

- **Période vacances : (Toussaint, Carnaval, Pâques et Eté)**

Horaire : du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30. Garderie de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Afin de permettre à l'enfant de s'enrichir, les activités proposées seront ludiques mais également éducatives.

Les activités sont proposées aux enfants en veillant à respecter une continuité afin que l'accueil soit enrichissant pour eux :

- Initiation aux arts et activités créatives
- Psychomotricité
- Activités culinaires
- Découverte de la « lecture »
- Atelier jeux éducatifs
- Éveil musical
- Éducation à la santé

G. Horaire des activités

- **Période scolaire**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 2 groupes d'enfants :

- 2,5 à 5 ans :
 - Collation
 - Proposition d'une activité diversifiée selon les jours et les thèmes (psychomotricité, culinaire,...)
 - Jeux libres ou ateliers
- 6 à 12 ans :
 - Collation
 - Devoirs
 - Possibilité de jeux libres ou d'ateliers

Mercredi : 3 groupes d'enfants :

- 2,5 ans à 5 ans :
 - Dîner
 - Sieste
 - Activités selon le thème
 - Jeux libres
- 6 à 7 ans et 8 à 12 ans :
 - Dîner
 - Devoirs
 - Activités proposées selon le thème
 - Jeux libres

- **Période de vacances**

Toussaint- Carnaval : 3 groupes de 14 enfants de 2,5 à 5 ans.

Pâques : jusque 8 ans :

- 4 groupes de petits : 2,5 à 5 ans
- 1 groupe de grands : 6 à 8 ans

Vacances d'été : 5 à 6 groupes de 14 enfants de 2,5 ans – 5 ans dont 3 groupes dans notre bâtiment « les Gribouill'art » et 2 à 3 autres groupes dans l'école située juste à proximité.

Durant la semaine scolaire ainsi que les congés scolaires, la collation du matin et de l'après-midi est fournie par la Ville de Saint-Ghislain.

H. Encadrement

- **Période scolaire :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, 2 accueillantes (une chez les petits, une chez les grands) encadrent les différentes activités.

- Conformément aux normes d'encadrement définies par le décret, pour un accueil d'une durée de moins de 3 heures consécutives d'enfants âgés de moins de 6 ans, la présence de minimum 1 accueillante par tranche de 14 enfants est requise.
- Les enfants accueillis seront encadrés par du personnel qualifié qui est engagé dans un processus de formation continue.

- **Période de vacances :**

Encadrement de 1 animatrice pour 14 enfants. Les animatrices ont des titres pédagogiques et sont engagées dans un processus de formation continue.

I. Sécurité physique.

- L'espace a été aménagé de façon à en faire un lieu de vie adapté aux enfants garantissant leur sécurité, notamment par la présence de mobilier adapté à la taille des enfants.
- Uniquement sous couvert d'une surveillance assurée par l'accueillant(e), les enfants peuvent avoir accès à l'espace vert jouxtant le local.
- Les personnes qui confient les enfants sont tenues de conduire ceux-ci jusqu'au local d'accueil.
- Si les enfants doivent être confiés à une autre personne majeure, celle-ci doit-être porteuse d'une autorisation écrite des personnes qui confient habituellement les enfants.
- En cas de maladie contagieuse, il est demandé aux personnes qui confient les enfants de prévenir les Gribouill'art et de nous faire parvenir un certificat médical (surtout en période de stage ainsi celui-ci pourra être remboursé).

- Afin de garantir l'hygiène des locaux, ceux-ci seront nettoyés de façon quotidienne.
- Lors des ramassages scolaires, les parents sont invités à prévenir la structure en cas d'absence (sinon facturé).

J. Sécurité psychique.

- La stabilité de l'horaire des activités et du personnel sera respectée afin de donner aux enfants des repères leur permettant d'anticiper sur le déroulement des situations qui les concernent.
- La stabilité du personnel (une animatrice référente pour chaque groupe) et l'organisation générale seront des conditions indispensables permettant non seulement de donner des repères aux enfants mais aussi d'assurer leur sécurité psychique.

K. Modalités d'inscription.

1. Période scolaire

Un premier contact :

- Soit par téléphone
- Soit directement sur le site (Gribouill'art)
- Un dossier d'inscription est donné, plus une décharge pour le ramassage scolaire
Quand le tout est complété et signé, l'enfant peut accéder aux Gribouill'art
- Pour le bien-être de l'enfant, nous demandons de le rencontrer accompagné des parents, pour un premier contact ainsi celui-ci ne sera pas perturbé lors de notre ramassage
- Le prix fixé par la Ville est de 3,50EUR la journée (transport et collation comprise) pour l'extrascolaire
- Les parents reçoivent une facture tous les mois et sont tenus de la payer par virement bancaire

2. Période vacances

- Les inscriptions se font par téléphone 1 mois avant chaque stage. L'information est assurée par des tracts distribués dans toutes les écoles confondues de l'entité ainsi que sur le site Internet et le journal « La Région »
- Un dossier d'inscription ainsi que les modalités de paiement sont envoyés aux parents. Ceux-ci sont invités à nous faire parvenir le dossier et la preuve de paiement pour le 1^{er} jour de stage
- En cas d'absence justifiée (certificat médical) l'enfant sera remplacé par un autre enfant de la liste de réserve
- Les activités sont organisées par groupe d'âges, l'enfant reste dans le même groupe durant sa semaine de stage.

Afin de mieux connaître l'enfant et d'établir avec lui et sa famille une relation de confiance, un dossier d'inscription sera constitué. Celui-ci reprendra une fiche d'inscription (fiche médicale), ainsi qu'un exemplaire du règlement d'ordre intérieur qui sera distribué aux personnes qui confient les enfants et signé par celles-ci afin d'assurer une lisibilité de ces documents, d'informer ces personnes à propos de l'organisation de la vie du milieu d'accueil et de les y impliquer.

Le milieu d'accueil accepte d'accueillir les enfants porteurs de handicap léger. Les aménagements sont discutés en équipe et avec les parents.

L. Participation financière

Durant l'année scolaire :

En fonction du Décret du 3 juillet 2003, le montant de la participation demandée ne peut être supérieur à 4 EUR pour un accueil de moins de 3heures par jour.

En regard de cela, l'accueil extrascolaire est payant à raison de 3,50 EUR par jour (transport et collation inclus).

Le paiement se fera par facturation mensuelle.

Un cas de maladie, les parents sont invités à téléphoner à l'organisme pour le bon fonctionnement des ramassages, sinon celui-ci sera facturé comme absence injustifiée de 3,50 EUR par jour.

Durant les stages, la participation financière des parents est fixée à 5,80 EUR par jour.

Une inscription par semaine est obligatoire.

Durant les stages d'été, le repas complet peut être obtenu sur demande (avec supplément).

En cas de maladie durant les stages, celui-ci peut être remboursé sur remise d'un certificat médical.

Le service Education (065/76 19 12 auprès de Madame SWIECONEK Catherine) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

M. Partenariats (Prêts de matériel)

- Centre de santé Harmegnies-Rolland
- La Bibliothèque « La Rollandine »

N. Missions du Pouvoir Organisateur.

- A l'arrivée des accueillantes, organiser une réunion avec celles-ci afin de les informer à propos du projet pédagogique et de l'organisation du milieu d'accueil
- Assurer le lien avec les accueillantes
- Épauler les accueillantes
- Fournir le matériel nécessaire aux activités
- Assurer la transmission des documents contenant les informations nécessaires aux accueillantes afin que celles-ci puissent prendre les mesures qui s'imposent et en tenir compte lors de l'organisation des activités
- Afin d'informer les personnes qui confient l'enfant du projet pédagogique ou tout autre projet entrepris dans le cadre de l'accueil extrascolaire et s'informer des attentes de celles-ci, une réunion réunissant un membre du Pouvoir Organisateur, les accueillantes et les parents sera prévue une fois par trimestre. Celle-ci permettra également d'établir une relation de confiance, de tenir compte des besoins et des attentes de tous, d'informer les personnes qui confient les enfants à propos de l'organisation et de la vie quotidienne du milieu d'accueil

O. Missions des accueillantes.

- Une réunion réunissant les accueillantes aura lieu une fois par semaine, celle-ci permettra de :
 - ✓ Réguler les relations au sein de l'équipe éducative
 - ✓ Favoriser le passage d'informations d'une accueillante à l'autre
 - ✓ Favoriser le partage des expériences, des savoirs, des compétences de chacune
 - ✓ Gérer les divergences d'opinions, de valeurs, d'approche éducative
 - ✓ Prendre des décisions concernant les activités et le local d'accueil extrascolaire
 - ✓ Les accueillants sont tenus au secret professionnel
- Accueil d'un nouvel enfant et de sa famille :
 - ✓ Visite et présentation du lieu d'accueil par l'accueillante.
 - ✓ Moment d'échange avec les personnes qui confient l'enfant.
- Lors de l'arrivée d'un nouvel enfant, l'accueillante organisera des activités ayant pour but de favoriser son intégration dans le groupe
- Dès leur arrivée dans le local d'accueil, les enfants sont sous la responsabilité des accueillantes
- Les accueillantes veilleront à mettre à disposition des enfants des coins ateliers afin de laisser à ceux-ci des possibilités d'initiative et de découverte

- Les règles du lieu de vie seront expliquées aux enfants et devront être respectées.
- Un moment de concertation entre les accueillantes et les personnes qui confient les enfants sera organisé en fin de journée afin de permettre :
 - ✓ Un retour d'informations concernant la journée vers les personnes qui confient les enfants
 - ✓ Un échange d'informations concernant les enfants
 - ✓ Aux personnes qui confient les enfants d'avoir des informations sur le milieu d'accueil
 - ✓ Aux accueillantes de mieux connaître le milieu familial et ainsi assurer la continuité entre les différents lieux de vie
 - ✓ L'instauration d'une relation de confiance avec les personnes qui confient les enfants
- Conformément au Décret du 3 juillet 2003, les accueillantes poursuivent, en cours de carrière, et par période de trois ans, une formation continuée d'un minimum de 50 heures. Ces formations sont organisées par l'ONE
- Les besoins spécifiques de chaque enfant seront pris en compte par les accueillantes. Celles-ci veilleront à favoriser une intégration dans le groupe
- La prise en compte d'une situation particulière peut devenir profitable à tous les enfants de par des activités éducatives pouvant démystifier le sujet et développer la connaissance des enfants sur celui-ci
- Il incombera aux accueillant(e)s d'offrir un cadre sécurisant, tant en ce qui concerne la sécurité affective (rassurer l'enfant, le mettre en confiance) que la sécurité dans l'activité (inspection du milieu de l'activité et reconnaissance d'éventuels dangers)
- Toutes les animatrices auront l'obligation de participer à des réunions spécifiques avant l'organisation de chaque stage et devront remettre un cahier d'activités

P. Missions des personnes qui confient les enfants.

- Prendre connaissance du projet pédagogique
- Remplir une fiche d'inscription et une fiche médicale lors de l'inscription de l'enfant